Le Courrier des Opelousas.

VOL. 4. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 3 MAI, 1856. No. 22.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 3 MAI, 1856.

NOS AGENTS.

Les personnes suivantes sont autorisées à collecter et à recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas*, dans leurs villages respectifs:

AUGUSTE MARAIST,	St. Martinville, Le.
ARTHUR BULLIARD,	Pont Breaux, Le.
A. MILFSPAUGH,	Washington, Le.
E. E. COCHRANE,	Marksville, Le.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que PIERRE PITRE est candidat pour représenter le Premier Arrondissement du Jury de Police, composé des Opelousas, Bellevue et Plaisance, à l'élection qui aura lieu le premier Lundi de Mai prochain.

AUX PATRONS DU COURRIER.

Le besoin extrême d'argent dans lequel nous nous trouvons, et le desir que nous avons de faire face à nos engagemens pécuniaires, nous forcent à faire un appel amical à nos débiteurs, et les prier instamment de venir solder leurs comptes le plus tôt possible.

Nous appelons surtout l'attention des administrateurs de successions qui nous doivent. Il nous est dû une infinité de petits comptes dont le montant réuni serait sans doute plus que suffisant pour éteindre toutes nos dettes; et si cet appel passait inaperçu, nous nous verrions forcés, à notre grand regret, de faire la collection de nos créances par voie judiciaire, sinon par l'intermédiaire de collecteurs, et nous savons combien sont ennuyans ces officiers courtois, sans tenir compte de la commission que nous perdons en pareil cas.

L'époque des paiemens annuels est arrivée pour tous; cependant nous devons avouer que l'on est infiniment plus pressé de nous demander de l'argent qu'on est exact à nous en apporter.

Nos débiteurs voudront donc prendre cet appel en considération, et en même temps agréer notre sincère reconnaissance pour l'encouragement libéral qu'ils nous ont accordé jusqu'à ce jour.

SANDOZ & MEYNIER.
Opelousas 3 Mai 1856.

L'ÉLECTION DES MEMBRES DU JURY DE POLICE.—C'est Lundi prochain, le 5, que les votans de notre Paroisse seront appelés à choisir six membres qui composeront le prochain Jury de Police, conformément à la loi de la Législature adoptée le 19 Mars dernier. Les candidats sont tous choisis. Toutes les mesures sont prises dans le camp ennemi pour faire triompher leurs candidats. On connait la veille rubrique de nos adversaires. Ils se savent dans une minorité absolue, ils ourdissent des plans qui leur réussissent quelquefois, mais la ruse est leur principale tactique. Ainsi, dans cette occasion-ci, ils s'attachent principalement à faire rester chez eux les votans qui ne sont pas en leur faveur. C'est une vieille rubrique, comme nous l'avons dit plus haut, mais comme chaque membre du parti Know-Nothing est spécialement chargé de l'exécution de ce système, il en résulte naturellement que nous perdons toujours un certain nombre de voix, ce qui diminue d'autant notre majorité, et tendrait à faire croire que le Know-Nothingisme fait encore des progrès. C'est tout le contraire, cependant; car de quel côté que l'on se tourne, on ne voit que débacle, dissentions, abandons dans le parti des chevaliers de la Lanterne Sourde.

Nous devons donc très peu prêter l'oreille à ces requêtes qui semblent être amicales et qui sont hypocrites au moins. Le bien de notre parti, le triomphe de nos principes doivent passer avant toute autre considération. Demandez, par exemple, à un Know Nothing, de faire cette même concession en faveur de l'un de nos candidats, il vous rira au nez, ou s'il vous promet de la faire, vous pouvez être certain que son premier soin sera de vous tromper. Rassemblons-nous donc autour de nos candidats; nous pouvons en toute confiance nous fier à leur honnêteté; nous sommes sûrs que les affaires de la Paroisse—qui ont été si mal administrées depuis quelques années, que les deniers publics, qui ont été si follement dépensés—seront plus sagement administrés, et que nos affaires revivront, que les taxes énormes qui nous sont imposées seront diminuées graduellement et reportées à un taux raisonnable. Nous avons, hélas! besoin d'un changement immédiat, et, si nous laissons l'administration de nos affaires publiques aux hommes qui les ont dirigées depuis deux ans, nous n'avons aucune perspective de prospérité générale dans notre Paroisse.

On sait combien le know-nothingisme protège ses adeptes. On se souvient le vote qui a donné une somme de plus de cinq mille piastres aux cautions de l'infortuné F. B. Reeves. On n'a pas oublié, non plus, le taux exorbitant que le Jury de Police a alloué à un de ses membres pour la collection des diverses taxes de Paroisse et du Rail-Road, tandis qu'un autre offrait d'en faire la collection à un taux modique. On ne peut avoir oublié toutes ces grosses injustices, tous ces abus criants, tous ces faits éhontés, et aujourd'hui on vient encore réclamer nos voix en faveur de ces mêmes hommes, ou de candidats appartenant à leur sombre parti.

Ceci nous semble à la fois, d'une hardiesse inconvenable, et d'un ridicule méprisable.

☞ La Cour de District commencera en notre ville Lundi, le 12 courant, sous la présidence de l'Hon. L. J. Dupré. L'Hon. A. Voorhies, Juge du 14me District, siégera aussi pour juger les affaires récusées par l'Hon. Juge Dupré; mais comme les deux Cours ne peuvent siéger à la fois, il est à présumer que le Juge Dupré, après avoir organisé la Cour, Lundi matin, cèdera la place au Juge Voorhies, qui terminera les affaires à lui référées, puis le cours des affaires reprendra sous la direction du Juge Dupré. La session sera longue, attendu qu'il y a un grand nombre de procès pendant depuis un an ou plus, et que nous avons déjà manqué deux sessions régulières.

GLACIERE.—Comme on le verra dans une autre colonne de notre feuille, le propriétaire de l'Hôtel de l'Aigle, à Washington, vient d'ouvrir une belle Glacière. Un tel établissement devrait être encouragé. Il le sera, nous l'espérons.

☞ Pour les nouvelles Commerciales, voir notre partie anglaise de ce jour.

FATAL ACCIDENT.—Nous avons le regret d'apprendre que M. Stanislas Garrigues, de notre ville, s'est noyé avant-hier, en voulant traverser le Bayou Bourbeux. Il paraitrait que l'infortuné jeune homme suivait, seul et en buggy, la voiture de la poste, qui se rendait aux Attakapas. Arrivé au bayou bourbeux, près de l'ancienne habitation de madame Célestin Lavergne, il voulut, comme la voiture de la malle, traverser le bayou, dont le courant était alors d'une violence extrême; son cheval fut arrêté par des broussailles, et se débattait tantôt sous l'eau, tantôt à flot, tandis que le courant entraînait et allait renverser sa légère voiture. C'est alors que le malheureux se précipita dans le bayou, sans doute dans l'espoir de se sauver; mais ce fut en vain: le courant l'emporta bientôt sous les yeux même des deux postillons.

Son corps n'avait point encore été retrouvé au moment où nous mettons sous presse.

LE TEMPS, LES RECOLTES, LES CHEMINS.—Depuis une semaine ou deux, nous avons eu plusieurs ondées qui ont fait un bien considérable aux récoltes de tous genres, car toutes en avaient besoin. Mais mercredi dernier, au matin, l'averse a été si forte que les eaux ont emporté beaucoup de ponts, disloqués déjà, et ont ainsi rendu certaines parties de chemins momentanément impraticables.

La récolte de maïs est superbe. Quant à la récolte de cannes, on sait déjà qu'elle est à peu près perdue, ou pour mieux dire, qu'il n'a pu être sauvé qu'une très minime portion de plant de cannes, ce qui fait que les sucriers ne feront qu'une demi récolte. En revanche, ils plantent du coton, qui d'après les apparences, promet assez, quoiqu'il soit beaucoup en retard.

Les jardins, qui souffraient aussi beaucoup de la sécheresse, ont repris une vigueur étonnante, et les légumes vont bientôt abonder.

Les arbres fruitiers ont beaucoup souffert des forts vents que nous avons eu pendant cette semaine. Ils ont été tellement secoués qu'ils ont perdu une grande partie du fruit.

LES VENTES D'AUJOURD'HUI.—Il sera vendu, aujourd'hui, à la Maison de Cour, aux Opelousas, par le Shérif, les propriétés suivantes, à savoir:—Un Morceau de Terre sur le Bayou Bœuf, contenant 400 arpents;—un autre Morceau de Terre sur le Bayou Fore, près du Bayou Chicot, contenant 176 acres, avec Bâtisses et Améliorations;—un autre à Bellevue, contenant 160 acres;—un autre sur le Bayou Waxia;—un Ilet de Terre, situé dans la ville de Washington, et une Négresse âgée de 27 ans.

Pour les termes et autres particularités, voir aux avis.

—A propos de ventes, nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs à une certaine vente de propriétés foncières qui se fera Lundi, le 12 du présent mois, devant la Maison de Cour. On y offrira une des plus belles habitations de notre Paroisse; une jolie petite résidence aux Opelousas; un excellent morceau de terre, d'une vingtaine d'arpents, admirablement situé pour une résidence et sis également, dans les limites de notre ville; un morceau de terre d'une cinquantaine d'arpents, et enfin, dix beaux terrains vacants.

Voilà vraiment une belle occasion pour ceux qui veulent spéculer sur les terrains, ou pour ceux qui ont intention de s'établir agréablement. On nous assure, d'un autre côté, que les propriétaires laisseront all r ces propriété à un prix très modéré.

☞ MM. LEMIRE ET BOUCHEZ, artistes en photographie, daguerréotype et ambrotype, informent respectueusement les Dames et Messieurs de la Paroisse St. Landry, qu'ils ont intention de quitter les Opelousas sous peu de jours. Ils engagent donc tous ceux qui ont besoin de portraits, de se dépêcher et de venir les voir.

☞ Le *New-York Courier* nous donne le tableau suivant du mouvement de la population en Angleterre, pour le passé et pour l'avenir:

recensement.	*population.*	*recencement.*	*population.*
1801	16.338,000	1851	27,309,000
1811	18,547,000	1861	30,040,000
1821	21,193,000	1871	33,044,000
1831	24,306,000	1881	36,348,000
1841	27,019,000		

La population pour les trois prochaines périodes décennales est estimée, en ajoutant dix pour cent, ce qui correspond à peu près au mouvement des cinquante années précédentes.

En procédant de la même façon, voici le résultat que l'on obtient pour les Etats-Unis; et nous mettons ce résultat en regard de celui de l'Angleterre.

recensement.	*Etats-Unis.*	*Grande-Bretagne.*
1790	3,929,000	
1800	5,405,000	16,338,000
1819	7,239,000	18,547,000
1820	9,638,000	21,198,000
1830	12,866,000	24,306,000
1840	17,063,000	27,019,000
1850	23,191,000	27,309,000
1860	30,921,000	30,040,000
1870	41,228,000	33,045,000
1880	54,970,000	36,348,000

Selon ce calcul, en 1860, nous posséderons une plus grande population que l'Angleterre.

L'histoire n'a rien enrégistré de pareil, et Dieu sait où s'arrêtera notre prospérité, si les K. N. ne s'en mêlent pas trop.

GAZ DE HOUILLE.—De curieuses expériences viennent d'être faites à Rouen, en présence des autorités et d'une foule de notabilités savantes, à l'effet de constater les avantages d'un nouveau procédé pour obtenir le gaz de houille. A l'aide de ce procédé, on obtient un gaz d'éclairage de fort bonne qualité, et qui ne coûte aucune dépense réelle de calorique, et qui réduit considérablement le prix de ce premier produit; on obtient également, à un prix aussi fort réduit, un coke non sulfuré et supérieur de beaucoup par sa qualité, au minéral de la même espèce tel que le fournissent les usines actuelles; les eaux ammoniacales provenant de la condensation et du lavage des gaz résultant de la distillation ne coûtent absolument rien que le temps et la peine de les recueillir; enfin les huiles obtenues du goudron sont employées avec le plus grand succès par les chimistes qui les obtiennent, à la confection des peintures et d'enduits complètement hydrofuges.

Ce procédé important est dû à M. l'ingénieur Buran.

☞ Le *Journal de Pau* nous rapporte la brièveté simple et éloquente avec laquelle le général Bosquet a fait connaître à sa mère la haute distinction dont il vient d'être l'objet. La dépêche télégraphique qui a porté la nouvelle n'avait que deux lignes et était conçue ainsi: "Le maréchal Bosquet à sa mère; priez pour l'Empereur."

UNE LETTRE DE M. DALLAS.—M. Dallas a écrit que le différend entre les Etats-Unis et l'Angleterre sera l'objet de graves discussions au parlement. Il s'attend à un langage violent de la part de quelques orateurs, mais à cette effervescence il se prépare à opposer un calme imperturbable. Quant à la conduite des hommes du pouvoir envers lui, il n'a eu jusqu'ici qu'à s'en louer, et il les a trouvés animés des dispositions les plus amicales à l'égard de l'Amérique.

EUROPE.

(*Dépêches télégraphiques de l'Abeille.*)

ARRIVEE DU STEAMER ARAGO.—ARRIVEE DE M. BUCHANAN.

New-York, 23 avril.—Le steamer *Arago* venant du Havre et de Southampton, est arrivé ici aujourd'hui aver des dates de Liverpool jusqu'au 9. Au nombre de ses passagers se trouve M. Buchanan, ex ministre des Etats-Unis en Angleterre.

ARRIVEE DE L'ARABIA.

New-York, 23 avril.—Le steamer *Arabia*, parti de Liverpool le 12, est arrivé à Halifax ce matin. Les nouvelles qu'il apporte sont de trois jours plus récentes que celles reçues par l'*Arago* et de sept jours plus récentes que celles de l'*Africa*.

Espagne et Etats-Unis.—L'Espagne refuse d'accorder une indemnité aux Etats-Unis pour les coups de canon tirés contre l'*Eldorado*.

Nouvelles générales.—Le Congrès de la paix siégeait encore pour régler divers points relatifs à la paix. Selon une autre dépêche il aurait terminé ses travaux et les plénipotentiaires se disposaient à quitter Paris.

L'Autriche hésitait à fixer l'époque où ses troupes évacueraient les Principautés Danubiennes. Elle déclarait que la présence de son armée y était nécessaire pour prévenir les troubles qui ne manqueraient pas d'éclater après son départ. Elle aurait donc voulu occuper militairement ces provinces jusqu'à ce qu'un gouvernement régulier y fut établi; mais, d'une autre part, le traité porte que ses troupes devront évacuer le territoire ottoman à la conclusion de la paix. La Russie ayant vivement combattu ses prétentions, l'Autriche a dû céder et elle a envoyé l'ordre à ses troupes d'évacuer les Principautés.

L'armée française doit être réduite de 600,000 à 400,000 hommes.

L'exportation des produits est de nouveau permise en Russie.

Le Czar, dans sa proclamation relative à la paix, a dit que la Russie n'aurait point désormais de flottes dans la mer Noire et dans la mer d'Azof.

Plusieurs navires russes, chargés de grains, se disposaient à mettre à la voile pour Marseille: le prix des céréales a fléchi sur ce dernier marché à la nouvelle de ces envois.

Les alliés ont ordonné la levée du blocus de tous les ports neutres.

Le cabinet anglais a repoussé les propositions du Danemark au sujet des droits du Sund et se dispose à proposer un autre arrangement.

Le gouvernement français a déclaré qu'il n'avait point l'intention d'envoyer une expédition contre Madagascar.

Nouvelles additionnelles.—Une commission d'officiers russes et autrichiens, pour la ratification des affaires au sujet des frontières de la Moldavie, attendait à Paris les ordres de leur gouvernement respectif.

L'Autriche s'engage à évacuer les principautés.

Les Turcs montrent une grande anxiété à l'endroit d'une plus longue occupation de la Turquie par les troupes alliées.

On dit que Napoléon doit se rendre en Algérie.

La question des droits du Sund ne fait pas de progrès. On attend probablement l'action du gouvernement américain.

On assure que le gouvernement russe recherche une alliance avec la France et va s'occuper d'établir des voies de communications par chemins de fer.

Les steamers Griesen et Persia sont arrivés le 12.

La question italienne.—Le correspondant de Paris, du *Times* de Londres, dit que les lignes télégraphiques sont constamment occupées à transmettre les nouvelles sur le différend entre Naple et Vienne. La cour de Paris est disposée à accepter l'offre faite de laisser la décision de cette affaire à la France et à l'Angleterre.

Le Pacific.—Les deux frégates à vapeur anglaises qui étaient allées à la recherche du Pacific sont arrivées à Galway après une inutile croisière de neuf jours.

LES FEMMES EN CALIFORNIE.

On l'a dit, il y a longtemps, si les hommes font les lois, ce sont les femmes qui font les mœurs, et comme, en dernière analyse, les lois sont le reflet des mœurs, c'est bien la femme qui forme, qui régit la société, dans les pays libres et civilisés.

C'est là, selon nous, une des plus belles harmonies sociales que Dieu ait créées. Gouverner la force par la beauté, le courage par la douceur, l'audace par la timidité, c'est une pensée magnifique et digne de celui qui dispose tout avec énergie et suavité.

Voulez-vous donc avoir une juste idée de la moralité de la population californienne, examinez quelle est celle de la partie féminine de cette population. Voilà la mesure infaillible, le thermomètre providentiel que nous devons consulter.

Il faut bien le dire, considérée sous cet aspect, la société californienne présente encore un bien triste spectacle. Il est vrai que quelques familles, soit américaines soit étrangères, nous montrent des mères, des épouses, des filles, là où on ne voyait auparavant que des êtres dégradés. Les écoles, présidées par des jeunes personnes intelligentes et dévouées, se peuplent d'élèves qui, dans cinq ou six ans, feront l'espoir et la joie d'une nouvelle famille; de sainte héroïnes président à l'administration des asyles et des hôpitaux, et jettent dans la balance de la corruption le contrepoids de leurs dévoûments et de leurs vertus. Grâce à ces éléments féconds et régénérateurs, nous pouvons espérer une amélioration prompte et complète. Mais voyez encore quelles plaies hideuses, quelles horreurs révoltantes nous présente encore une certaine partie de la population féminine. Nous ne parlons pas de celles qui sont vouées publiquement au mal, de ces vestales à rebours qui soufflent le feu de l'immoralité, et entretiennent le foyer des plaisirs dégradants. Mais voyez le banc où vient s'asseoir le Chinois amaigri par le vice, l'Irlandais au teint enflammé par l'ivrognerie, le Mexicain jauni par le jeu, le *loafer* au regard insolent, le Grec élégant, le vagabond aux habits sales et déchirés, voyez à côté de ces habitués de la salle du recorder, une, deux, trois, quatre, cinq, six, dix femmes, portant sur leur visage les marques de tous les désordres honteux et violents. Ces femmes ne sont pas toujours des courtisannes, il y a parmi elles des mères de familles, qui ont laissé dans leur berceau de pauvres petits enfants. Montez dans une autre cour, vous verrez quelquefois jusqu'à quatre ou cinq femmes en présence de leurs maris, demandant à la justice de les délivrer du lien conjugal. Nous n'entrons pas ici dans l'examen des inconvénients du divorce, nous constatons seulement la facilité avec laquelle une femme ici demande à briser le lien qui lait la famille; car on a soin de nous dire que s'il y a peu de divorces accordés, il y en a beaucoup qui sont demandés, beaucoup plus encore qui sont désirés tout bas et qui seront obtenus par un crime nouveau et que l'on aura soin de rendre éclatant, pour qu'il puisse briser la chaîne matrimoniale.

Voilà l'état vrai, quoique triste, dans lequel se trouve en ce moment la société; voilà ce qui effraye encore un bon nombre de femmes vertueuses, qui voudraient, qui devraient venir en ce pays, mais qui n'osent encore. Eh bien, ce sont elles pourtant, elles seules, qui en venant se joindre au petit nombre de bonnes qui existe déjà, pourront paralyser l'influence des mauvaises. Elles craignent la contagion. Ce sont elles pourtant qui peuvent l'éteindre en apportant les remèdes et les contrepoisons que la nature, l'éducation ont remis entre leurs mains. Qu'elles viennent donc nombreuses, belles de leurs vertus, parées de leurs enfants, rejoindre leurs maris, leurs fils, placés dans un lieu mal sûr et malsain sans elles. Il y a un motif particulier qui doit porter les familles à ne plus vivre séparées comme autrefois: dans les premières années de la découverte de l'or, on espérait faire fortune en quelques mois et retourner au sein de sa famille; cette fortune qui devait rendre bien des exilés à leurs foyers, les a fixés ici pour longtemps ou peut-être pour toujours; ils ont besoin de la seule chose qui console de l'absence des trésors et qui préserve de l'invasion du vice; la présence de ceux que l'on aime. Qu'elles viennent donc, non pas pour briller, mais pour consoler, non pas pour parler, comme ces *misses* dont l'éloquence voyageuse exploite les mines et les camps, mais comme de vraies épouses, de bonnes mères et de douces sœurs. Voilà les missionnaires féminins que la morale et le bon sens réclament. Honneur à elles qui nous apporteront l'Evangile de l'amour maternel et la bonne nouvelle de l'amélioration domestique.—*Messager.*

— Il y a un vieux proverbe espagnol qui dit: "Quand votre fille a dix-huit ans, mariez-la à un homme qui lui soit supérieur; quand elle en a vingt, à un homme qui soit son égal, et quand elle en a trente, à celui qui voudra la prendre."

ACTE.

Supplémentaire à un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'appropriation des terres pour les chemins de fer et autres travaux d'utilité publique" approuvé le huit mars mil huit cent cinquante-deux.

SECTION 1RE.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Qu'en cas de récusation de la part du juge de la Paroisse dans laquelle se trouvent les terres dont on a demandé l'expropriation pour des travaux d'utilité publique, le greffier et le shérif de la Paroisse, appartenant à la Cour du magistrat auquel l'affaire a été envoyée pour être jugée, sont et demeurent autorisés à faire une liste de jurés, qui devront être pris dans la Paroisse où doit être jugée l'affaire en litige, conformément à la troisième section d'un acte pour pourvoir à l'expropriation des terres destinées aux chemins de fer et autres travaux d'utilité publique, approuvé le huit mars mil huit cent cinquante-deux, le présent acte étant supplémentaire audit acte; que le juri formé comme il est dit plus haut, est et demeure déclaré habile à juger les affaires prévues par le présent acte.

SECT 2ME.—Il est de plus décrété, &c.; Que cet acte prendra force de la loi à partir de sa passation.

Signé WILLIAM W. PUGH,
Orateur pro tem. de la Chambre des Représentans.
Signé C. H. MOUTON, Lieut.-
Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 8 mars, 1856.
Signé ROBERT C. WICKLIFFE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
ANDREW S. HERRON,
Secrétaire d'Etat.

ACTE

Relatif aux sessions de la Cour Suprême.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée générale; Que la première section d'un acte intitulé "acte relatif à la Cour Suprême et pour fixer l'époque de ses sessions" approuvé le quatorze mars, mil huit cent cinquante-cinq, dont voici les termes: "Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblé Générale; Que la Cour Suprême siégera à la Nouvelle-Orléans, depuis le premier lundi de Novembre, jusqu'à la fin du mois de Juin inclusivement, ses sessions commenceront aux Opelousas le premier mardi de Septembre; à Alexandrie, le troisième mardi de Septembre, et à Monroe le premier lundi d'Octobre." soit amendée et décrétée de nouveau dans les termes suivants: Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que la Cour Suprême siégera à la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il y est pourvu par la Constitution, du premier lundi de Novembre à la fin du mois de Juin inclusivement; les sessions commenceront à Monroe, le second lundi de Juillet, à Alexandrie le premier lundi d'Août et aux Opelousas le troisième lundi d'Août de chaque année.

Signé WILLIAM W. PUGH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
Signé C. H. MOUTON,
Lieut. Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 13 Mars, 1856.
Signé ROBERT C. WICKLIFFE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
ANDREW S. HERRON,
Secrétaire d'Etat.

Crucifixion en Chine.—Une lettre particulière donne les détails suivants sur une exécution en Chine.

"Il y a deux semaines, nous avons été témoins d'une crucifixion. Une femme a été condamnée à ce supplice pour avoir donné le jour à l'un des chefs rebelles. D'après la loi du pays, si le père est rebelle, sa famille est considérée comme telle, et depuis le vieillard de 80 ans jusqu'à l'enfant de 4 ans, tous subissent la même peine.

La pauvre mère fut clouée vivante sur la croix, eut le front entaillé jusqu'à l'os, la peau arrachée et rabattue sur les yeux, les seins coupés, puis on lui brisa les os un à un. On lui planta un couteau à travers la poitrine, on lui ouvrit le corps, l'exécuteur lui arracha le cœur et le déposa palpitant aux pieds du juge.

Ces épouvantables exécutions se font par douzaines à Shangaë."

☞ Une correspondance du *Times* contient les détails suivants sur les préparatifs de la Russie dans la mer Baltique:

"Les préparatifs de guerre et de défense ne se ralentissent pas. On enlève tout le long de la côte les balises et les bouées. Les phares ne seront plus éclairés. A Cronstadt, les vaisseaux vont être délivrés de l'épaisse couche de glace et de neige dont ils ont été enveloppés pendant l'hiver. Les équipages travaillent activement à gratter, à frotter et à peindre les vaisseaux. Les fréquentes visites que leur fait le grand-duc Constantin entretiennent cette incessante activité. Tous les officiers généraux qui commandent dans le Nord: Berg, Grabbe, Siewers, ont, après la remise de leurs rapports qui se rattachent au dernier conseil de guerre, quitté Saint-Pétersbourg pour se rendre à leurs postes respectifs. Les vice amiraux et commandans de forteresses de mer, Helsingfors, Sweaborg et Cronstadt, et ceux de la garde de marine et des deux divisions de la flotte, sont vivement occupés à faire leurs préparatifs de défense, comme si la flotte alliée était déjà au travers du Belt."

SOURD-MUET.—Comme on demandait un jour à un sourd-muet, ce que c'est que la reconnaissance? il répondit: la reconnaissance est la mémoire du cœur. Qu'est-ce que l'espérance, continua le questionneur? l'espérance est la fleur du vrai bonheur. Quelle différence y a-t-il entre l'espérance et le désir? Le désir représente l'arbre avec toutes ses feuilles, l'espérance le représente avec toutes ses fleurs et le bonheur le représente avec tous ses fruits. Qu'est-ce que l'éternité? C'est un jour qui n'a ni veille ni lendemain, une ligne indéfinie. Qu'est-ce que le temps? Une ligne qui a deux bouts, l'un commence au berceau et l'autre finit à la tombe. Qu'est-ce que Dieu? C'est l'être indispensable, le soleil de l'éternité, le grand machiniste de la nature, l'œil de la justice, le grand architecte de l'univers et l'âme du monde. Est-ce que Dieu raisonne? L'homme seul raisonne, discute, délibère, décide, parce qu'il doute. Dieu est omniscient, c'est-à-dire qu'il sait tout, il ne peut jamais douter, c'est pour quoi il ne raisonne jamais.

☞ Le *Philadelphia Times* annonce pompeusement que *quinze* journaux de la Pennsylvanie ont arboré les noms de Fillmore et Donelson. Il est bon de dire, en passant, qu'il se publie, dans la Pennsylvanie, *quatre cents* journaux.

La belle proportion en faveur des deux candidats K. N.!

☞ A l'occasion de la nomination de M. Fillmore à la présidence, SOIXANTE ET ONZE délégués qui étaient en sa faveur, ont été laissés libres de donner CENT SOIXANTE NEUF voix pour lui. C'est là ce que nous appelons du suffrage libre, ou nous ne connaissons plus la valeur des mots.

LE PSAUME DE LA VIE.
(Imité de Longfellow.)

Oh! ne me dites plus que la vie est un rêve,
Une ombre qui s'enfuit et flotte sous nos pas;
C'est le temps de la lutte, et si rien ne s'achève,
L'éternel avenir a son germe ici-bas.

La vie est un combat, la vie est une arène,
Où le devoir grandit du triomphe obtenu.
C'est le sentier qui monte et pas à pas nous mène
Aux sommets d'où la vue embrasse l'inconnu.

Ame, souffle divin, captive frémissante,
Toi dont l'aile meurtrie usera sa prison,
Celui qui t'a créée immortelle et vivante
Te fit libre et t'ouvrit un immense horizon.

Pour l'homme, né de Dieu, rayon de sa pensée,
Le repos c'est l'oubli, le sommeil c'est la mort.
Souviens-toi, fils du ciel, qu'immobile et glacée
La tombe est un passage, elle n'est pas un port.

Marche! et que chaque jour te trouve à son aurore
Plus près du but sacré, le flambeau dans la main.
Agis! le temps est court, il se hâte et dévore
Ce qui n'est pas réel, immortel et divin.

Que ton pied sur le sol laisse une noble empreinte
Et peut-être, suivant tes sentiers après toi,
Quelqu'esprit agité par le doute et la crainte,
Retrouvera l'espoir, le courage et la foi.

Que jamais le regret, la crainte ou l'espérance,
La joie ou la douleur ne retardent tes pas!
N'entends-tu pas ton cœur qui bat dans le silence?...
Marche! il n'est rien pour lui d'assez grand ici-bas.

Laisse au vague avenir ses lointaines promesses,
Au stérile passé son sourire d'adieu!
Bannis les rêves d'or et les molles tristesses,
Le présent est à toi, mais le reste est à Dieu.

A Dieu, ce passé mort qu'il répare et pardonne!
A Dieu, cet avenir que lui seul a scruté!
A nous, l'heure qui fuit aussitôt qu'elle sonne,
Mais qui contient l'éternité!

(*Revue Chrétienne.*)

POULES ET POISSONS.—Les Chinois ont un moyen particulier pour faire éclore le frai du poisson et le garantir des accidents qui en détruisent communément une grande partie. Les pêcheurs recueillent avec soin et sur la surface de l'eau toutes les masses gélatineuses qui contiennent le frai du poisson, et après s'en être procuré une quantité suffisante, ils en remplissent des coques d'œufs de poule qu'ils ont vidées auparavant, puis rassemblent les deux bouts qu'ils fixent avec un peu de cire, et les mettent sous une poule couveuse.

Au bout d'un certain nombre de jours, ils rompent les coques en les plongeant avec leur contenu dans de l'eau chauffée au soleil, et le jeune frétin ne tarde pas à éclore. On le garde ensuite dans de l'eau pure et fraiche jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour être mêlé dans l'étang avec les autres poissons. La vente du frai destiné à cet usage forme dans le Céleste-Empire une branche de commerce assez considérable et lucrative.

DES LEGISLATEURS FURIBONDS.—La Législature du Kentucky vient de faire une loi qui prescrit la hauteur que les robes des femmes devront avoir sur la poitrine. Les épaules et la gorge devront être entièrement couvertes, dit la loi, qui punit d'une amende sévère la femme qui aura séduit un jeune homme par le port d'une robe trop décolletée.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette plaisanterie législative, c'est que la simple déclaration du jeune homme séduit suffira pour faire condamner la femme.

Le produit des amendes appartiendra aux hospices des enfants trouvés,—dont le nombre augmentera par suite de cette mesure aussi austère que ridicule.

—Parmi les objets rapportés de Crimée qui ont été déposés en Angleterre, à l'arsenal de Woolwich, on remarque une pièce de campagne dans l'embouchure de laquelle se trouve enfoncé un boulet de canon. La manière toute particulière dont ce boulet s'y trouve logé fait présumer que le coup de canon allait partir au moment même où une pièce anglaise faisait également feu, et que celle-ci étant partie la première, le boulet de la pièce anglaise aurait refoulé celui de la pièce russe à l'instant où il allait sortir.

—Si l'on parcourt les pays et les siècles, on verra presque partout les femmes adorées et opprimées. L'homme qui n'a jamais manqué une occasion d'abuser de sa force, en rendant hommage à leur beauté, s'est partout prévalu de leur faiblesse. Il a été tout à la fois leur tyran et leur esclave.

—De tous les genres de courage, celui que les femmes ont le plus, est celui de la douleur; ce qui vient sans doute de la foule de maux auxquels les a soumises la Nature... Elles aimeraient cent fois mieux souffrir que déplaire, et braveraient bien plutôt la douleur que l'opinion.

Décédé.—Au Pont Breaux, Paroisse St. Martin, le 20 courant, après une longue et douloureuse maladie, MR. EDMOND BULLIARD, âgé de 32 ans.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, *Paroisse St. Landry.* } No. 7738.

Succession de Lange Grabot.

FRANÇOIS RICAARD, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la Succession de feu Lange Grabot, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry ayant présenté un Tableau de Classification des dettes de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 1er Mai, 1856.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, par écrit, au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*
Opelousas, 3 Mai, 1856.

AVIS.

TREVILLE MECHE, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'obtenir l'administration de la succession de feu Jean Baptiste Robin, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry,—

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*
Opelousas, 3 Mai, 1856.

GLACE A VENDRE,

A *L'HOTEL DE L'AIGLE*, à Washington, en gros ou en détail, et constamment en mains.
Washington, Lne., 3 Mai, 1856.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la Succession de Auguste Pérés, sont priés de les présenter sous le plus bref délai, à M. Henry L. Garland, avocat, à son bureau, aux Opelousas, ou à la soussignée, à sa demeure, à la Queue Tortue, en cette Paroisse. Vve. AUGUSTE PERES.
St. Landry, 3 Mai, 1856.—3t

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ferdinand L. Mudd, vs. Harrison Rogers, Shérif & al., } COUR DE DISTRICT, *St. Landry.* No. 6013.

EN, vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le *Samedi, 7 Juin prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Harrison Rogers, Shérif & al., aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Deux certains Lots de Terre, situés dans la ville des Opelousas, Paroisse St. Landry, désignés sur un plan de la dite terre, conformément au plan de L. E. Banchakowich, comme étant les lots Nos. 3 et 5, et mesurant 125 pieds de face sur 189 pieds sept pouces de profondeur, plus ou moins, bornés au Nord par des lots de Jn. Bte. Isabelle, à l'Est par Main Street, au Sud par des lots de Pierre Labiche et à l'Ouest par Court Street, avec les Bâtisses et Améliorations qui y sont situées, étant les mêmes acquis par le défendeur de F. D'Avy, le 2 Novembre, 1846, par acte passé pardevant Y. D'Avy, Notaire.

L. V. CHACHERE, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 3 Mai, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Caroline Masse, vs. Eleonor Young, } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7700.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 7 Juin prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Eleonor Young, dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit ordre, à savoir:—

Un certain Demi Lot de Terre, situé dans la ville des Opelousas, dans la dite Paroisse St. Landry, faisant face sur Walnut Street, borné au Nord par la moitié de la fraction du lot vendu ce jour par le présent hypothécaire à Frederick Wm. Lutz, au côté Sud par le demi lot de terre appartenant à —— et à l'Est, par le demi lot de terre appartenant à Mme Clementine Debaillon, veuve survivante de Jean M. Debaillon, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées, et étant le même acquis par l'hypothécaire du dit Lutz, agent, le 26 avril, 1852. L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St. Landry, 3 Mai, 1856.

MOULIN A SCIE A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre son Moulin à Scie, situé sur le Bayou Queue Tortue, dans la Paroisse St. Landry. Ce moulin est tout neuf; 400 arpents de belle terre de cyprière dépend de cet établissement, ainsi que 5 à 600 logs prêts au sciage. D'autres terres de cyprière près du lieu peuvent être achetées.

Pour les conditions et autres informations, s'adresser aux Editeurs du *Courrier des Opelousas* ou au soussigné.
THEOGENE HEBERT.
Lafayette, 26 Avril, 1856.

VENTE PUBLIQUE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable la Cour de District du 15me District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, j'offrirai en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour, en la ville des Opelousas,

Le Lundi 19 Mai prochain, 1856,

UN NEGRE nommé Noel, âgé d'environ 62 ans, appartenant au mineur Féréol Perrodin, de cette dite Paroisse.

Conditions.—A un et deux ans de crédit à compter du jour de la vente; avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter de l'échéance; et en outre, l'esclave demeurant hypothèqué par privilège jusqu'au paiement du capital et des intérêt qui auront pu s'accroître.

CHS. A. PERRODIN, *Tuteur.*
Opelousas 19 Avril 1856.

Magasin a Bon Marché et au Comptant.

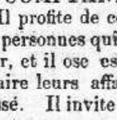

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de belles Marchandises de saison, fraiches et de toutes les qualités, ainsi que des Groceries pour familles et habitations, qu'il offre à vendre à très bon marché pour du COMPTANT SEULEMENT.

Il profite de cette occasion pour remercier les personnes qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, et il ose espérer qu'elles continueront à faire leurs affaires avec lui, comme par le passé. Il invite ceux de ses pratiques qui n'ont pas encore réglé de venir le faire le plus vite possible, afin de lui éviter le désagrément de donner leurs comptes ou billets en collection. Il garantit qu'il vendra ses marchandises à meilleur marché que qui que ce soit dans la Paroisse.
THEODORE CHACHERE.
Opelousas, 19 Avril, 1856.

Vente par le Sherif.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Charles Thompson vs. Charles H. Bosley.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7658.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 3me jour de Mai prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Charles H. Bosley, à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit ordre, à savoir:

Un certain morceau ou partie de terre, situé dans la Paroisse St. Landry, sur le Bayou Waxé, et étant désigné comme le quart sud-est de la section No un, Township No. cinq, sud de la rangée No. cinq Est, contenant cinquante-huit et vingt centièmes d'acres, étant le même acheté par le présent vendeur de Edmond Richard, par un acte passé pardevant Yves D'Avy, notaire public, le 6 mars 1849.

L. V. CHACHERE, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 29 Mars 1856.

GRANDE AMELIORATION

Dans l'Etat de Tailleur.

LE soussigné informe le public qu'il a fait venir de Paris des Instruments mesurateurs, avec la grande Encyclopédie de Paris. Ayant mûrement étudié ces instruments, le soussigné peut garantir les coupes les plus parfaites, pour tous vêtemens, et garantit en outre de satisfaire les plus difficiles.

Arrivant de la Nouvelle-Orléans, il annonce au public qu'il a maintenant en mains un de plus beaux assortiments d'étoffes pour habits, gilets, pantalons, &c.
CHRISTIAN MORNHINVEG.
Opelousas, 26 Avril, 1856.

PAYEZ VOS TAXES!

J'AI en ma possession le Rôle des Taxes d'Etat, pour les années 1854 et 1855, et suis prêt à recevoir les dites Taxes, conformément à la portée d'un Acte intitulé "Acte relatif aux Taxes d'Etat et de Paroisse, dans et pour la Paroisse St. Landry," approuvé le 20 Mars, 1856. Je, ou un de mes Députés, sera aux endroits suivans, les jours ci-après désignés, entre 10 heures de l'avant-midi et 4 de l'après-midi, afin de recevoir ces dites taxes.

1er Arrondissement.—Aux Opelousas, trente jours consécutifs, à partir du 26 Avril jusqu'au 27 de Mai prochain, 1856. Chez Napoléon Andrepont, à la Prairie Plaisance, le 28 Mai prochain.

4me Arrondissement.—Chez William Read, à la Ville Plate, le 29 Mai. Chez Charles Johnson, le 30 Mai.

5me Arrondissement.—Chez Louis D. Verret, le 2 Juin. Chez Antoine Carte, le 3 Juin.

6me Arrondissement.—Chez John Wright, sur la rivière Mermento, le 4 Juin. Chez Maxile Leblanc, le 5 Juin.

2me Arrondissement.—Chez Sosthène Richard, le 6 Juin. Chez Jacob Anselm, le 7 Juin.

3me Arrondissement.—Chez Landry Hollier, à Moundville, le 9 Juin. Chez J. J. Morgan, sur l'Atchafalaya, le 11 Juin.

L. V. CHACHERE,
Shérif et Collecteur de l'Etat.

☞ Les mêmes jours et aux mêmes endroits, le Collecteur des Taxes de Paroisse, sera également prêt à recevoir toutes taxes dues.
Opelousas, 26 Avril, 1856.

MARCHANDISES NOUVELLES!

SHWARTZ & KAUFMAN viennent de recevoir un *Stock* nouveau et complet de marchandises de Printemps et d'Eté de la dernière mode.

On trouvera que leur stock de marchandises pour Dames et Messieurs, est très grand et très bien choisi, consistant en:

Jaconats, Organdis, Barèges en couleur, uni et ouvragé; Dames français et anglais, pour nappes et serviettes; Toile à draps, de toutes qualités; Mousselines Suisse et autres, unies et brodées, Mouchoirs unis et brodés; Rubans unis et ouvragés; Bas anglais, français et allemands, de toutes les qualités.

Ainsi qu'un stock considérable d'Habillements confectionnés pour Hommes et Enfants, consistant en:

Paletots et Habits, dans le dernier genre; Habits pour bureau et pour affaires; Pantalons de toile, coton et mérinos, &c.; Chemises et Vêtements de dessous, de toutes les descriptions; Chapeaux; Bottes; Souliers, &c., &c., &c.

Quincaillerie, Sellerie, Parfumerie, &c., &c.

Le tout ayant été choisi avec soin et habileté, et qu'ils vendront à des conditions les plus raisonnables. Nos amis et le public sont respectueusement invités à nous rendre visite et à examiner pour eux-mêmes.

☞ *Nous avançons de l'argent comptant pour tous Sucre, Coton et Melasse qui seront consignés à J. B. Bellocq & Co., à la Nouvelle-Orléans.*
Opelousas, 26 Avril, 1856.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, *Paroisse St. Landry.* } No. 7713.

Succession de Marie Pitre, décédée.

LAURENT DUPRE, de la Paroisse St. Landry, et Louis Chaudet, de la Paroisse d'Orléans, Administrateurs de la Succession de feu Marie Pitre, décédée, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un Tableau de Distribution de ladite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui.—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 22 Avril, 1856.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué.

Ls. LASTRAPES, Greffier.
Opelousas, 26 Avril, 1856.

LAINE! LAINE!

COMME on a fait courir les bruits que je n'achète plus de laine, je saisis cette occasion pour annoncer à mes amis et au public en général, que j'en achète toujours, au plus haut prix et pour du comptant.

J'achète également, comme ci-devant, les peaux de bœufs.
J. L. COURET.
Opelousas, 26 Avril, 1856.

LE MIRE & BOUCHEZ,

Artistes en Photographie, Daguerreotype et Ambrotype.

VIENNENT de prendre logement dans la maison récemment occupée par Mme Pigeon, comme magasin de modes, aux Opelousas, où ils se proposent de prendre des portraits, paysages, &c., sur verre, papier ou métaux, au choix de ceux qui voudront bien les encourager.

Leur séjour en cette ville étant limité, le public est invité à venir examiner leurs échantillons, qui sera, ils osent l'espérer, un encouragement suffisant pour déterminer le plus exigeant à satisfaire le désir qu'il pourrait avoir d'obtenir soit un portrait fidèle et durable, soit une vue correcte d'une bâtisse ou d'un objet quelconque.
Opelousas, 19 Avril, 1856.

RAIL ROAD DES OPELOUSAS.

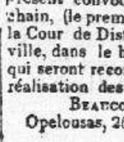

UNE assemblée générale des contribuables, des souscripteurs et des autres habitants de la Paroisse St. Landry, intéressés à l'*extension ultérieure* du Rail Road de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, *outre cette Paroisse*, est par le présent convoquée pour le Lundi, 12 de Mai prochain, (le premier jour de la prochaine session de la Cour de District), à la Maison de Court, en cette ville, dans le but d'adopter telles justes mesures qui seront reconnues nécessaires pour atteindre la réalisation des vues anticipées par cette requête.

BEAUCOUP DE PARTISANS DU RAIL-ROAD.
Opelousas, 26 Avril, 1856.